

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 7

Artikel: Des vies humaines sont en jeu ... la vôtre également!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

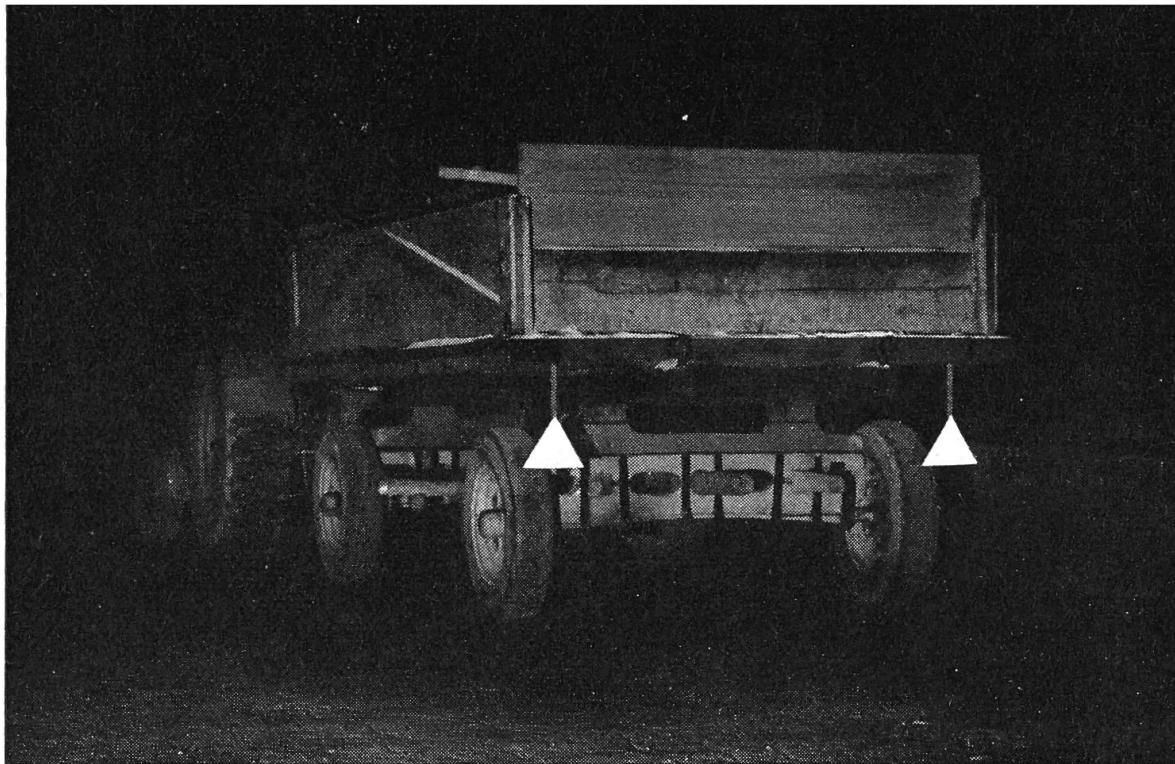
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Des vies humaines sont en jeu la vôtre également !

L'action lancée sous ce titre dans le numéro de mai, et qui avait en vue une meilleure signalisation des véhicules agricoles, est actuellement en plein cours. Les commandes nous parviennent toujours nombreuses; à la fin de mai et durant le mois de juin, le fournisseur a même eu du retard dans ses livraisons. Je remercie tous ceux qui ont répondu jusqu'à présent à notre appel et nous ont aidé dans nos efforts.

Nous ne voulons et ne devons toutefois pas nous contenter de ce premier succès, car il reste encore beaucoup — énormément — à faire. Dernièrement, j'ai eu l'occasion de parcourir en auto une région du canton d'Argovie, autour de Baden et de Brougg. Il m'a fallu constater que déjà sur une étendue de pays aussi restreinte, bien des chars n'étaient pas pourvus de dispositifs réfléchissants. On serait tenté de dire, dans ce cas, que le « prophète » n'est pas écouté dans son propre pays. Il est à supposer, cependant, qu'ailleurs aussi notre appel n'a pas été mis 100 % en pratique.

Je prie donc nos sociétaires de se grouper par village et d'entreprendre une action locale auprès de tous les agriculteurs, suivant ainsi l'exemple de ce sociétaire zurichois qui a eu l'heureuse idée d'une telle action et l'a menée à chef avec grand succès. Il a commencé par demander au Secré-

tariat central (Brougg) des affiches et des brochures (tirés à part de l'appel paru dans le no. 5/55). En apposant l'affiche dans les locaux de coulage et en mettant les brochures en vue, il a rendu les agriculteurs attentifs à l'action lancée par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. Il a ensuite envoyé au 65 possesseurs de tracteurs de sa commune une circulaire rédigée comme suit:

Agriculteurs, propriétaires de tracteurs,

Des affiches, apposées depuis quelque temps dans les locaux de coulage par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, vous invitent à mieux signaler les véhicules agricoles. Vous aurez certainement déjà aussi lu le très intéressant article paru à ce sujet dans le numéro de mai du «Tracteur». Vous savez combien le trafic routier devient de jour en jour plus intense et vous pouvez constater que les routes secondaires autour des villages, sur lesquelles ne passait qu'un attelage de temps en temps, sont devenues actuellement des routes très fréquentées du fait des nombreuses constructions nouvelles. Sur ces routes, vous pouvez voir que les chars attelés d'autrefois ont presque tous cédé la place aux remorques tractées, qui prédominent dans la circulation. Elles sont toutefois mal éclairées ou manquent des dispositifs réfléchissants nécessaires.

Agriculteurs qui êtes propriétaires de tracteurs, cela ne suffit pas si vous avez consciencieusement muni tous vos véhicules des dispositifs éclairants ou réfléchissants voulus, jusqu'à devenir un modèle pour vos collègues ! Il faut encore que vous souteniez l'action qui a été lancée, car vous savez parfaitement l'importance des intérêts qui sont en jeu. Souvenez-vous que votre tracteur a une plaque de contrôle verte, que vos remorques souvent très lourdes ne doivent pas être obligatoirement équipées sinon de freins automatiques, tout au moins de freins commandés depuis le siège du conducteur. Souvenez-vous que vos chars peuvent circuler sans plaque de contrôle et sans feu arrière rouge; que non seulement vous n'avéz pas besoin de passer un examen de conducteur, mais que chacun de vos employés peut conduire et qu'avec cela, vous pouvez accrocher deux ou trois remorques. Réfléchissez surtout aux conséquences qui résulteraient de manquements des conducteurs de tracteurs ou d'une signalisation insuffisante des véhicules. Tous les avantages actuels seraient perdus et les véhicules agricoles soumis aux mêmes dispositions que les véhicules industriels ! Ne voulons-nous pas mettre tout en œuvre pour empêcher cela ?

Il s'agit de passer immédiatement à l'action sur tout le territoire de la commune, et avant que les moissons aient commencé.

Samedi soir, 25 juin 1955, vous aurez l'occasion de montrer que vous êtes résolus à agir. **Dès 19 heures 30** aura lieu à une démonstration de véhicules agricoles signalisés comme il faut.

Pendant qu'il fera encore jour, vous pourrez vous familiariser avec les différents types de dispositifs réfléchissants et acheter ceux qui vous sont nécessaires, ou bien les commander si le stock est épuisé. **C'est la dernière occasion qui vous est offerte pour acheter à prix réduit ces articles indispensables.** Dans l'obscurité, vous pourrez vous convaincre vous-mêmes de l'efficacité de ces nouveaux dispositifs réfléchissants et comment il vous est possible de les monter simplement et à peu de frais. Vous serez étonnés de constater la différence qu'il y a entre ces véhicules convenablement signalés et d'autres, signalés insuffisamment.

Pensez à votre propre vie et à celle de vos proches !

Venez le 25 juin à et entraînez-y également votre voisin ! Même si vous ne venez qu'à 21 heures, ce ne sera pas trop tard.

Ce texte a été légèrement modifié à l'intention des non-propriétaires de tracteurs.

Je serais heureux et reconnaissant que cet exemple soit suivi. Le Secré-

tariat central se charge très volontiers de polygraphier des circulaires. Il suffit de lui communiquer le texte, le nombre de polycopies à faire et l'adresse des propriétaires de tracteurs.

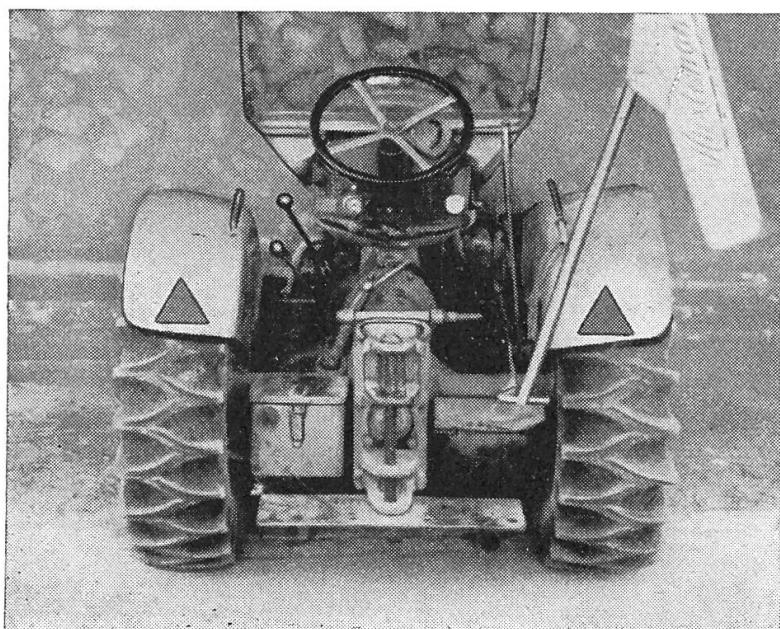
En raison de l'arrêt momentané qui s'est produit dans les livraisons de plaques réfléchissantes — ce qui, dans un tel cas, est bon signe —, **notre action sera prolongée jusqu'à la fin de septembre 1955.** J'espère toutefois que le principal aura été fait avant les moissons.

En terminant, j'exprime à tous les collaborateurs connus et inconnus mes sincères remerciements.

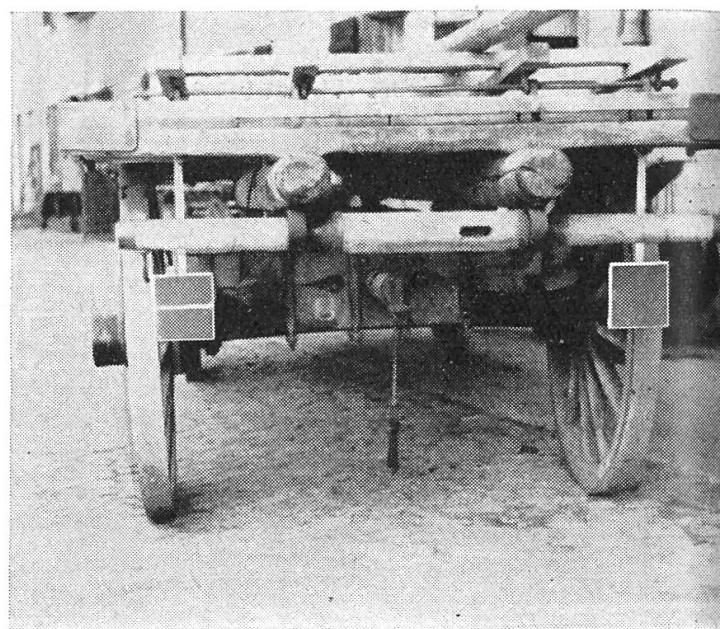
Brougg, le 18 juin 1955.

R. Piller.

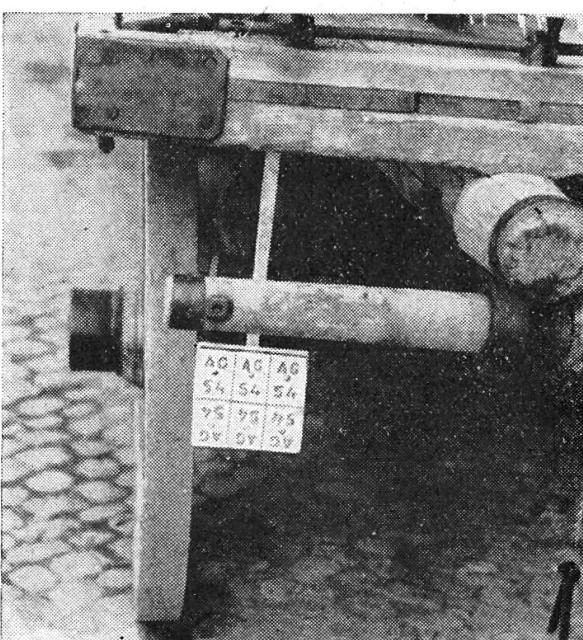
Autres suggestions pour une meilleure signalisation des véhicules agricoles



1



2



3

- 1 Tracteur muni de deux triangles réfléchissants.
- 2 Char pourvu de chaque côté d'une paire de plaques réfléchissantes rouges rectangulaires (format carte postale). Les plaques sont fixées sous le pont du char au moyen de rallonges et de charnières.
- 3 Les chars équipés de chaque côté de 6 plaques de vélos réfléchissantes périmées sont signalés de manière efficace. Les plaques de vélos sont vissées sur une planchette, laquelle est pourvue d'une rallonge avec charnière. Le dispositif est fixé suffisamment au-dessous du pont du char.